



Josiane CHEVALIER
Préfète du Grand Est et du Bas-Rhin
5 place de la République
67073 Strasbourg

Strasbourg le 11/4/2023

Objet : Lettre ouverte

Madame la Préfète de Région,

Nos organisations syndicales ont pris connaissance de votre communiqué du 7 avril 2023 à l'issue de la manifestation du 6 avril qui s'est déroulée à Strasbourg contre la réforme des retraites, au lendemain de la rencontre entre l'ensemble de nos organisations syndicales avec la 1^{ère} ministre, Mme Borne, pour exiger le retrait immédiat et total de la réforme des retraites.

Nous avons été particulièrement choqué.e.s de ce communiqué et des contre-vérités qu'il contient.

Vous indiquez d'abord « *Aucun manifestant n'a été blessé* ».

C'est faux. Plusieurs membres du service ordre de nos organisations syndicales ont été blessé.e.s, délibérément et violemment agressé.e.s par des membres des forces de l'ordre.

En effet, le 6 avril, alerté que le cortège syndical subissait les gaz lacrymogènes, le service d'ordre intersyndical a descendu la manifestation et s'est déployé sur le parcours de la manifestation pour sécuriser le cortège syndical à l'intersection du quai des Bateliers et de la rue de Zurich. Des véhicules de police ont traversé à contre sens le cortège syndical et sont arrivés derrière le service d'ordre.

Alors que celui-ci avait commencé à laisser passer les véhicules de police, tout en discutant calmement avec le responsable des forces de l'ordre, ces dernières sont intervenues avec force en usant de matraques, de boucliers et de gaz lacrymogènes sans aucune sommation et sans aucune raison puisqu'à aucun moment le Service d'ordre ne les menaçait. Les images vidéo dont nous disposons en attestent.

Cette circulation de véhicules des forces de l'ordre, sur le parcours déclaré de la manifestation, et à contre-sens de celle-ci alors que les manifestant étaient encore en train de défilé, les mettant ainsi en danger peut être interprété de deux manières. La première fait partie d'un ensemble d'actions plus large visant à intimider les manifestant pacifiques et à les dissuader de participer aux prochains rassemblements, ce qui serait dans ce cas profondément choquant. La seconde interprétation serait celle d'une désorganisation de la chaîne de commandement des forces de l'ordre ayant à encadrer ce type de mouvement, ce qui nous interroge sur le maintien de l'ordre. Dans les deux cas, ce type d'actions sont parfaitement intolérables.

Plusieurs membres du service d'ordre intersyndical – donc des manifestant.e.s – ont subi des violences délibérées : jets de gaz lacrymogène dans le visage, coups de matraque dans les jambes. Un membre du service d'ordre a ainsi 2 jours d'ITT.